



[1]

A partir du 2 janvier, l'agence chantelouvaise de la Sécurité sociale modifie ses horaires, compte tenu de la baisse de fréquentation des locaux et de la hausse de l'utilisation des services dématérialisés.

L'agence sera désormais ouverte les lundis, mercredis et vendredis :

De 8h30 à 12h15

De 13h30 à 17h, sur rendez-vous uniquement

---

**Source URL:** <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/nouveaux-horaires-pour-la-cpam>

**Liens**

[1] [https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/article/vign\\_cpam.jpg?itok=DS1jf794](https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplesvignes/files/styles/large/public/image/article/vign_cpam.jpg?itok=DS1jf794)